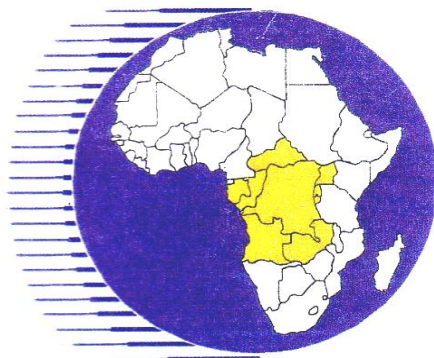


DIRECTION EXECUTIVE

SERVICE ADMINISTRATIF/B.P 2901 KINSHASA-GOMBE

TEL :(+243) 897158610-821776118/ E-mail : itac.orgsr@gmail.com

Site Web : www.itac-ilca.org



**LE RAPPORT MORAL SYNTHETIQUE DES ACTIVITES DE
L'ITAC ADOPTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LORS DE SA 19^{ème} SESSION POUR L'EXERCICE 2018**

**BUJUMBURA, BURUNDI
19^{ème} SESSION 2018**

1. INTRODUCTION

Ce rapport synthétique est la synthèse de rapport moral analytique des activités de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» pour l'exercice 2018 que nous avons simplifié pour répondre aux préoccupations de nos membres qui souhaitent des rapports synthétiques à la place des rapports analytiques.

Le rapport annuel des activités est un instrument essentiel de la Gouvernance moderne de toute Organisation sérieuse qui est la recherche des performances, de la transparence et du travail bien fait. L'ITAC est condamné de devenir une grande Organisation au service de monde du travail de 11 pays de l'Afrique. Nos rapports sont des thermomètres de nos activités et de notre engagement militant de construire un monde du travail juste et équitable au service des travailleurs, fonctionnaires et paysans.

L'année 2018 a été très difficile pour l'ITAC qui a évolué dans un environnement des tensions politiques extrêmes qui opposent le pouvoir et l'opposition en RDC dont Kinshasa abrite notre siège social.

Ce rapport synthétique résume toutes les activités reprises dans le rapport analytique 2018 et qui est résumé dans 25 pages au lieu de 82 pages de rapport analytique que nous réservons aux organes dirigeants de l'ITAC et aux membres qui le souhaitent.

A. Qu'est-ce que l'ITAC

Par son vrai nom, l'Institut du Travail d'Afrique Centrale «ITAC» en sigle est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) à vocation sous régionale (Afrique Centrale) et à caractère scientifique, pédagogique et du travail, créée le 28 avril 2005 par le Conseil Régional des Syndicats de l'Afrique Centrale (CSAC) qui regroupe 3.519 syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale et cela Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7 de la Convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale, l'ITAC exerce son mandat avec toute indépendance dans 11 pays de l'Afrique Centrale et bénéficie d'un statut de l'OING à l'utilité publique régionale essentielle lui octroie par la CEEAC.

L'ITAC est reconnu comme un Centre régional des recherches en Relations Professionnelles et du Travail, de développement rural durable, de la formation continue pendant la carrière dans tous les secteurs industriels et dans tous les domaines de développement, de la promotion de Dialogue Social, de l'Egalité du Genre au travail mais également comme un Réseau Régional des Sciences du travail de l'Afrique Centrale.

L'ITAC est membre d'un grand réseau Mondial des Institutions et Organisations de formation continue dans tous les domaines et qui œuvrent dans tous les pays et territoires, membres de l'Organisation Internationale du Travail «OIT». Nous sommes à l'avant-garde de la formation continue pendant la carrière et de renforcement des capacités en Afrique Centrale.

L'ITAC est là pour répondre à vos besoins en matière de la formation continue et de renforcement des capacités pour un développement harmonieux et durable de l'Afrique Centrale.

Au cours des dix dernières années, nous avons formé plusieurs cadres des Entreprises, Etablissements des toutes natures et Secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale.

B. Quelles sont les missions de l'ITAC ?

Les syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale ont confié à l'ITAC les missions ci-dessous :

- Organiser et promouvoir des recherches en relations professionnelles et du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Organiser et promouvoir une éducation syndicale de qualité en faveur des membres des Organisations professionnelles des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Organiser et promouvoir le dialogue social dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Organiser et promouvoir l'égalité du Genre et des sexes au travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Défendre et promouvoir les droits syndicaux et la liberté syndicale dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Organiser et promouvoir les droits des travailleurs migrants dans l'espace communautaire de la CEEAC/CEMAC/CEPGL ;
- Promouvoir le développement rural durable et la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales de 11 pays de l'Afrique Centrale en s'appuyant sur les Organisations paysannes, les ONG et les Communautés Villageoises de Développement (CVD) ;
- Apporter une assistance technique, scientifique et opérationnelle aux Entreprises, Etablissements des toutes natures, secteur public et Administrations publiques en matière de Santé, Sécurité et Hygiène du travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale. Appliquer et faire appliquer les normes de l'OIT et de la CEEAC en matière de Santé et Sécurité du Travail ;
- Organiser dans 11 pays de l'Afrique Centrale les Congrès, Conférences, Forums et Séminaires Sous Régionaux en matière des Relations Professionnelles et du Travail et dans n'importe quel secteur qui concoure à l'émergence de l'Afrique Centrale ;
- Organiser la formation continue des cadres de 11 pays de l'Afrique Centrale dans tous les secteurs industriels et dans tous les domaines pour répondre au slogan de la CEEAC «Construire l'Afrique Centrale Emergeante avec des cadres très bien formés, compétents et capables de relever tous les défis de développement dont l'Afrique Centrale doit faire face, d'ici l'an 2030» fin de citation.

C. Quels sont les stratégies que l'ITAC a déjà mises en place pour réaliser ses objectifs.

- a. La formation syndicale, la promotion de dialogue social, le travail décent, la sécurité et la santé au travail, la lutte contre le VIH/SIDA dans le milieu du travail et la promotion de développement rural durable visent à lutter contre la pauvreté et la misère dans le milieu du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- b. La défense et la promotion des droits syndicaux, de l'égalité du Genre au travail et la protection des droits des travailleurs migrants visent la protection et la promotion des droits humains au travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- c. Organiser les recherches en relations professionnelles et du travail, la formation continue dans tous les secteurs et dans tous les domaines visent à soutenir l'émergence de l'Afrique Centrale d'ici l'an 2030.

Pour réaliser les trois objectifs stratégiques de l'ITAC cités ci-dessus, ce dernier a signé des accords avec des Organisations Internationales et régionales qui œuvrent dans le secteur de la formation continue comme CODEV International.

Pour réaliser nos objectifs, nous avons grandement besoin des Organisations Professionnelles, des ONG, des Entreprises, Etablissements des toutes natures et secteur public de 11 pays de l'Afrique Centrale afin de mobiliser nos énergies pour réaliser les objectifs de l'Emergence de l'Afrique Centrale d'ici l'an 2030.

La réalisation des objectifs de Développement Durable (ODD) dans 11 pays de l'Afrique Centrale viennent d'intégrer nos objectifs stratégiques de développement durable et le Département des Etudes sociales a été chargé d'accompagner les Gouvernements des pays de l'Afrique dans la réalisation des tous les ODD d'ici l'an 2030.

Notre statut consultatif à l'OIF, intégré plusieurs dimensions dans notre mission quotidienne et nous devons nous conformer.

2. NECROLOGIE.

Pendant l'exercice 2018 nous avons connu deux décès des cadres des ONG, membres, il s'agit :

- Mme Florine SOUZA MAKATONDOS, 2^{ème} Vice-Présidente de l'ONG de défense des droits des femmes de Sao Tomé et Principe « SAMARA », décède pendant l'accouchement à l'Age de 38 ans ;
- Docteur Pierre Marie NGOUBANE NGWALU, Président du Syndicat National de Personnel Médical, paramédicale et Administratif Equato-Guinéen, décède à l'Age de 68 d'un cancer de la gorge

3. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DIRIGEANTS.

Le principe selon laquelle, toutes les décisions de l'ITAC sont prises lors de la réunion et la majorité simple constitue la raison valable pour siéger donne l'avantage aux membres de l'ITAC de veiller strictement au calendrier des réunions statutaires.

A. Assemblée Générale.

L'A.G. est l'organe de conception, de l'orientation et des décisions de l'ITAC, il regroupe toutes les Organisations en ordre de paiement des cotisations. Le 3^{ème} Assemblée Générale ordinaire de l'ITAC sera organisé à KRIBI, Cameroun du 14 au 16 décembre 2020 et regroupera toutes les Organisations membres en ordre de paiement des cotisations.

B. Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de l'ITAC est l'organe démocratique chargé de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale, elle se réunit deux par l'an au mois de juin et décembre, sous la Direction de son Présidente, Mme Rosa Rodriguez Neto. Pour l'exercice 2018, nous avons organisé deux réunions à savoir :

Du 23 au 24 juin 2018 à Kigali, Rwanda et du 17 au 18 décembre 2018 à Boma, Kongo Central, RDC.

Pour les deux réunions, le Conseil d'Administration avait pris 15 décisions importantes qui concernent le bon fonctionnement de l'ITAC, lesquelles décisions sont prises dans 15 résolutions en annexe.

C. Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif est l'organe chargé de la gestion quotidienne de l'ITAC et exerce tout le pouvoir nécessaire pour la bonne marche de notre Organisation. Il s'est réuni une fois par trimestre par l'an au mois de juin et décembre, sous la Direction de son Présidente, Mme Rosa Rodriguez Neto. Pour l'exercice 2018, nous avons organisé 4 réunions à Kinshasa, au siège social de notre Organisation : Samedi le 31 mars 2018, samedi 16 mars 2018, samedi 22 septembre 2018 et le samedi 08 décembre 2020.

Le secrétariat Exécutif avait pris 39 décisions portant sur la bonne marche de l'ITAC repris dans la liste des décisions qu'on trouve dans le secrétariat de l'ITAC à Kinshasa.

D. Coordination Nationale.

Les calendriers des réunions de la Coordination nationale de l'ITAC dont 11 pays de l'Afrique Centrale n'ont pas été respectés au Cameroun, la RCA, le Burundi et la RDC à cause des tensions politiques que nous avons connu dans les quatre pays, mais il faut noter que les activités opérationnelles de l'ITAC ont beaucoup souffert en 2018.

4. DEPARTEMENTS OPERATIONNELS DE L'ITAC.

L'ITAC est constitué des Départements opérationnelles ci-dessous :

A. Département de la Gouvernance.

Il exerce ses attributions en appliquant les conventions de l'OIT N° : 87, 97, 98, 135 et assure les fonctions de la Direction des Activités des Travailleurs, des fonctionnaires et des paysans. Il dirige par Samuel MALUMBA MPAKA, un syndicaliste chevronné. L'éducation ouvrière, la défense des droits syndicaux et de la liberté syndicale, l'assistance technique aux Organisations professionnelles des travailleurs, fonctionnaires et paysans sont les articulations principales de ses activités sur le terrain dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

B. Département de Santé au travail,

Le Département de Santé au travail de l'ITAC exerce ses activités conformément aux dispositions des conventions 45, 155, 161, 187, 115, 139, 148, 162, 170, 174, 119, 127, 136, 120, 167, 176 et 184, il a comme mission principale d'appliquer et faire appliquer les normes pertinentes de l'OIT en matière de Santé et Sécurité au travail, repris ci-dessus, et les normes nationales en vigueur dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Il applique aussi la Directive de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale «CEEAC» portant sur «la Santé et la Sécurité au Travail pour tous en Afrique Centrale d'ici l'an 2030».

Notre Service Interentreprises apporte son assistance technique aux entreprises privées, publiques, Etablissements des toutes natures et les Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale.

Il exerce ses activités sous l'encadrement scientifique et technique du Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé au Travail de l'Afrique Centrale «CRISAC» et de la Commission Internationale de santé au travail «SCHO/CIST».

Le Docteur Junior MAMBELE, Médecin du Travail est le Chef du Département.

C. Département de l'Egalité du Genre au travail

Le Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'ITAC est chargé d'appliquer et de faire appliquer dans le milieu du travail de l'Afrique Centrale, les conventions 100, 111, 156, 183 et 190 de l'OIT et d'autres instruments pertinents des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la SADC en matière de l'égalité entre l'homme et la femme au travail.

La défense des droits fondamentaux de la femme au travail, la lutte contre toute forme de violence, de la discrimination, de la pauvreté, l'autonomisation de la femme etc. est les grandes articulations de travail du Département dans les Entreprises, Administrations publiques et monde rural. La formation continue et des recherches féministes sont les clefs des voutes de nos actions opérationnelles dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Le Département est dirigé par Mme Docteur Annamita BOUKRI KONI

D. Département des Relations Professionnelles et du Travail

Il est chargé de conduire des études et des recherches dans tous les secteurs des Relations Professionnelles et du travail conformément aux Directives de l'Association Internationale des Relations Professionnelles et du travail. Il s'agit : le droit du travail, Organisations professionnelles, dialogue social, Egalité du Genre et des sexes, marché du travail, Emploi et Chômage, travailleurs migrés, santé et sécurité au travail, gestion des ressources humaines, secteur informel, relations employeurs- Employés et c..

Le Département organise les formations, publie des rapports et des livres et apporte une assistance technique aux partenaires sociaux (Gouvernements-syndicats des travailleurs- syndicats des employeurs) de 11 pays de l'Afrique Centrale.

Mr. Jean Pascal MOTYNGEA BORHOLA, Expert en Relations Professionnelles est le Chef du Département

E. Département des Etudes Sociales

Il est chargé de conduire des études sur toutes les questions sociales, économiques, politiques, culturelles et morales qui préoccupent la population de 11 pays de l'Afrique Centrale et de proposer des solutions idoines.

Il applique et fait appliquer la Convention 141 de l'OIT portant sur les Organisations des travailleurs ruraux du 23 juin 1975, mais également la déclaration des Nations Unies portant sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Le Département des Etudes Sociales préparé et conduit des projets de développement et de la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales des pays de l'Afrique Centrale. Il a entre autre comme projet dans le secteur de la protection de l'environnement, de développement communautaire, de la lutte contre la pauvreté, de développement rural intégré et c...



Le Département a conduit pendant deux ans (2017-2018) des études dans le territoire de Bongandanga qui vont aboutir à la mise en place des projets de la lutte contre la pauvreté et de la préservation des écosystèmes locaux des forêts, eaux douces et terres humides de Bongandanga et qui fait de ce territoire , un cible stratégique que l'ITAC va transférer après 2030 au Ministère de Développement Rural de la RDC et au Gouvernement provincial de la province de la Mongala.

Le Prof. Jean Jacques BERIMBE BERINDANA est le Chef du Département

5. DECLARATION DES MEMBRES.

En 2018, nous avons gardé le même nombre des Organisations membres, parce que ceux qui ont été suspendues en 2017, n'ont toujours pas payé leurs cotisations pour réintégré notre Organisation. La proposition d'annuler toutes leurs créances pour leur permettre d'intégrer l'ITAC a été rejeté par le Conseil d'Administration. Les 74 Organisations sur 81 suspendues, restent suspendues en 2018 jusqu'au paiement graduellement des cinq mois des cotisations.

Le montant des cotisations décide par le Conseil d'Administration en 2010 : **200 Dollars Us par Organisation et par l'an.**

Les Organisations des tous les membres de l'ITAC au 31 décembre 2018 y compris les membres non cotisants (qui sont en retard de paiement des cotisations) :

- E. Syndicats des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans : 112 syndicats
- F. Organisations de défense des droits des femmes : 36 ONG pour 11 pays de l'Afrique Centrale
- G. Organisations paysannes : 41
- H. Organisations de développement rural ;
- I. Organisations représentatives des femmes au travail (ORFT) dans 11 pays de l'Afrique Centrale : 281 ;
- J. Association Nationale des Relations Professionnelles et du Travail : 1 seule Association.

TOTAL : 471 Organisations membres cotisants.

DETAILS DES ORGANISATIONS MEMBRES PAR PAYS D'AFRIQUE CENTRALE.

En vertu des dispositions de nos statuts, l'ITAC a la mission d'organiser des Organisations professionnelles, paysannes, des ONG de défense des droits des femmes, des Unités Genres et des Associations Nationales des Relations Professionnelles. Sauf pour des cas exceptionnels, des personnes physiques qui œuvrent dans les secteurs des Relations Professionnelles et du travail peuvent être membres de l'ITAC.

Conformément à la décision **N°2015/ITAC/CA/02-053** du 15 décembre 2015, du Conseil d'Administration de l'ITAC, toute personne physique qui souhaite être membre de l'ITAC doit s'adhérer au Réseau des Praticiens des Relations Professionnelles et du Travail d'Afrique Centrale (RPTAC) qui est une structure opérationnelle de l'ITAC créée par le Conseil d'Administration.

Pour exercice 2018, 274 Organisations affiliées sur 471 ont payés leurs cotisations et la rétrocession de 20% aux coordinations nationales ont été effectuées, soit 42.800 Dollars

Us. Il faut noter que 197 Organisations restent suspendues en 2018 et leurs créances vers l'ITAC présente un montant de 197.000 Dollars Us.

Répartition des Organisations Membres par pays et en ordre des cotisations au 31 décembre 2018

- Angola : 11 Organisations ;
- Burundi : 12 organisations ;
- Cameroun : 21 Organisations ;
- Gabon : 10 Organisations ;
- Guinée équatorial : 6 Organisation
- RDC : 154 Organisations
- RCA : 21 organisations
- Rwanda : 6 Organisations
- République du Congo 13 Organisations
- Sao tome et principe : 4 Organismes
- Tchad : 15 Organisations

Organisations Membres de l'ITAC en ordre des cotisations au 01 décembre 2019.

- Organisations Syndicales : 117 syndicats membres, soit 105.300 membres.
- ONG de défense des droits de la Femme : 46 ONG de défense des droits des femmes qui organisent 41.400 membres ;
- Organisations Professionnelles des paysans : 61 Organisations paysannes membres qui organisent 54.900 membres ;
- Organisations des Agriculteurs : 48 Organisations membres qui organisent 43.200 agriculteurs de 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Association Nationale des Relations Professionnelles et du Travail : Une association qui organise 39 membres (praticiens des Relations Professionnelles).

Total Général : 275 Organisations affiliés à l'ITAC qui organisent 244.839 membres effectifs.

NB Les 275 Organisations affiliées reprises sont considérées comme stables et ont des activités opérationnelles sur le terrain dans leurs pays selon le rapport de l'Audit interne.

6. ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les activités opérationnelles sont l'ensemble des activités que l'Institut du Travail d'Afrique Centrale doit exécuter et qui sont reprises dans les statuts de l'ITAC, comme les objectifs de notre Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING).

L'ITAC doit réaliser tous les objectifs de ses membres qui sont aussi les objectifs et missions de notre OING, mais également les objectifs des Organisations Internationales dont nous sommes membres ou celles que nous avons détenons des statuts consultatifs.

A. Education syndicale.

Nous avons toujours appliqué les normes de l'OIT et la Directive du Bureau des Activités des travailleurs de l'OIT (OIT/ACTRAV) et la politique de la formation des syndicats Canadiens sous la Direction du Congrès de Travail de Canada (CTC) et des internationales que nous trouvons adapte pour l'Afrique Centrale.

Pendant l'exercice 2018, nous avons organisé 7 sessions de formation syndicale de haut niveau qui a regroupé 362 participants, tous les membres des secrétariats généraux des 94 syndicats membres de l'Angola, Sao Tome et Principe, Guinée Equatoriale, RDC, Burundi, Congo/Brazzaville et Cameroun.

Il faut retenir que le problème de financement de l'éducation ouvrière en Afrique Centrale reste entier, nous avons besoin de l'argent pour former les leaders syndicaux des pays de l'Afrique Centrale et leurs membres car les syndicats se renouvellent par la formation de leurs membres.

La formation portait sur six thématiques à savoir :

- La gestion des relations professionnelles et du travail ;
- La lutte contre la pauvreté dans le milieu du travail ;
- La promotion et la défense des droits syndicaux et la liberté syndicale ;
- Le syndicaliste dans la Société ;
- La gestion et l'organisation des coopératives ouvrières ;
- La lutte contre la corruption dans la société.

B. Formation continue

Pour l'exercice 2018, nous avons formé 107 cadres des Entreprises publiques, privées et des Administrations publiques de la RDC, de l'Angola et de la RDC dans le secteur ci-dessous :

- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion des conflits collectifs et individuels du travail ;
- Classification générale des emplois et cadres organiques ;
- La gestion et la gouvernance de la politique de santé et sécurité au travail dans les Administrations publiques ;
- La politique de l'emploi décent.

C. Dialogue social.



Notre travail sur le terrain repose sur la convention 89 de l'OIT sur la promotion de Dialogue Social en améliorant les pratiques et les méthodes propre à l'Afrique Centrale. Nous avons travaillé en 2018, pour moderniser le dialogue social dans les Administrations Publiques de la RDC, Burundi et le Sao Tomé et Principe.

Nos efforts étaient focalisés sur la mise en place des structures de dialogue social dans les trois pays concernés, il s'agit :

- Organisation obligatoire des élections sociales pluralistes, démocratiques et honnêtes dans les Administrations Centrales, provinciales et locales (districts, communes, territoires et secteurs). Nous sommes profondément inquiets de la situation de la RDC qui a organisé des élections sociales dans les Administrations centrales en 2013, tout en laissant les Administrations provinciales et locales, comme s'il n'y avait pas des fonctionnaires dans ces Administrations. Ce qui est encore très graves, les délégués syndicaux élus en 2013, viennent de faire 5 ans de mandat alors que conformément à la loi, le mandat des délégués syndicaux est de trois ans, renouvelable. Pour les deux autres pays, ils n'ont jamais organisé des élections sociales dans la fonction publique

La mise en place des organes de dialogue social à savoir :

- Le Cadre de Concertation de la fonction publique sur le plan national, provincial et local ;
- Le Comité National de l'Hygiène, sécurité et conditions du travail dans la fonction publique (y compris dans des provinces et des Administrations locales) ;
- Le Conseil National des femmes fonctionnaires (y compris dans les provinces et Administrations locales) ;
- Conseil National de dialogue social dans l'Administration publique (y compris dans les provinces et Administrations locales) ;

Nous sommes très contents que le travail que nous avons réalisé sur le terrain pendant l'exercice 2016-2017-2018, commence à donner des très bons résultats, mais notre combat continu.

D. Egalité du Genre et des sexes au travail.



Notre travail sur le terrain repose sur des conventions 100, 111, 184 et 190 de l'OIT, mais également des normes pertinentes des Nations Unies, de l'Union Africaine et de SADC.

Nous sommes conscients, les femmes de l'Afrique Centrale (52% de la population) ont intensifié la lutte sur le terrain et leurs droits qui étaient hier comme un rêve, sont entrain de devenir une réalité dans 11 pays de l'Afrique parce que 89% des droits de la femme sont des constitutionnels.

Le grand problème que les femmes de l'Afrique Centrale doivent faire face, c'est le non application des droits reconnus aux femmes par des normes nationales et internationales en la matière.

Les lois portant sur :

- La parité entre les hommes et les femmes dans les institutions publiques ;
- La lutte contre la violence faite à la femme et à la jeune fille ;
- La violence sexuelle (plus de 150.000 femmes sont violées en Afrique Centrale chaque année dont 72% dans les zones des conflits). La violence sexuelle est une arme redoutable des guerres en Afrique parce qu'elle détruit la cellule de base de la société, par conséquent toute la famille ;
- La pauvreté qui touche sept femmes sur dix en Afrique Centrale ;
- L'atomisation de la femme de l'Afrique Centrale qui est bité de l'opposition des forces centrifuges et réactionnaires qui veulent maintenir la femme à l'état de dépendance totale selon la tradition ;
- Le droit foncier de la femme qui est reconnue par les constitutions et rejeter par tous ;
- Au travail : l'égalité au recrutement, à la promotion pendant la carrière, la formation professionnelle pendant la carrière, participation au dialogue social et à l'éducation syndicale, santé et sécurité au travail, la sécurité sociale, et c.

L'application des normes nationales et internationales en matière de l'Egalité du Genre et des sexes dans 11 pays de l'Afrique est la lutte principale de Département de l'Egalité du Genre au Travail.

Selon la cotation spéciale Genre pour chaque pays de l'Afrique Centrale qui ont réalisé les progrès en matière de l'égalité du Genre et des sexes de 2000-2017, et qui peuvent être les élus en 2030, on peut compter les pays suivants :

- Le Rwanda : 82% des réalisations des objectifs de l'égalité du Genre et des sexes d'ici l'an 2030 ;
- Cameroun : 61% des réalisations ;
- Guinée Equatoriale : 54% ;
- Angola : 51 % ;
- République du Congo : 50%.

Tous les autres pays n'ont pu réaliser que moins de 50% des objectifs des Nations Unies portant sur l'égalité du Genre et des sexes d'ici l'an 2030.

En 2018, nous avons organisé 9 activités Genres qui a touché 1.384 participantes, membres des Organisations de défense des droits des femmes, membres de l'ITAC dans 7 pays d'Afrique Centrale Francophone sur 8 pays (RDC, Congo/Brazzaville, Cameroun, Rwanda, Tchad, Gabon et Burundi).

Les besoins en matière de la formation des femmes sont énormes, 3 femmes sur 5 ont grandement besoin de la formation Genre, mais comme nos ressources sont très limitées, nous pourrions répondre qu'à 1% des besoins de formation des femmes en Afrique Centrale.

Nous devons lancer des projets Genre de formation qui seront financés par les partenaires au développement et les ONG.

E. Santé et Sécurité au travail.



Le Département de Santé au travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale exerce ses activités conformément aux normes internationales de l'OIT et des normes nationales de 11 pays de l'Afrique Centrale. La majorité des pays de l'Afrique Centrale, n'ont ratifié que $\frac{1}{4}$ des conventions de l'OIT portant sur la Santé et Sécurité au travail et plus particulièrement la convention 155.

Les normes nationales en matière de santé et sécurité au travail n'ont été appliquées qu'à 30% selon le vouloir des Employeurs, ce qui justifie la crise grave de la Santé et Sécurité au travail que traversent, 8 pays de l'Afrique Centrale sur 11.

En 2018, nous avons poursuivi notre assistance technique en faveur de 18 Entreprises privées et 22 entreprises et établissements publics des toutes natures de la RDC, Burundi, Angola et Sao Tomé et Principe par la mise en œuvre des systèmes de santé et sécurité au travail et la formation des cadres.

Au mois d'avril 2018, nos 3 formateurs ont été formés à Tunis par CODEV International afin de renforcer nos capacités opérationnelles sur le terrain.

Le Département de santé au travail a reçu au mois de juin 2018, la visite officielle de Secrétaire Général du Conseil Régional Interprofessionnelle de Santé au Travail de l'Afrique Centrale qui a eu des entretiens avec le Docteur Junior MAMBELE, Chef du Département et des Autorités du Ministère du travail et de la Fonction publique, chargées des questions de Santé et Sécurité au travail. Pour l'exercice 2018, nous avons formé 212 membres des CHSCT de 4 pays cités ci-dessus.

F. Droits syndicaux et la liberté syndicale.

Comme nous l'avons déclaré dans le rapport analytique 2018, des cas de violation des droits syndicaux et de la liberté syndicale par 11 pays de l'Afrique Centrale est passé de 7.025 Cas en 2017 à 5.711 en 2018.



Les violations des droits syndicaux ont connues une diminution de 1.314 cas, soit 27 % de moins par rapport à 2017. Cette situation est motivée par l'arrivée d'un nouveau régime démocratique à Luanda qui semble respecter les droits syndicaux et la liberté syndicale pour les Angolais.

Des efforts vont se poursuivre en 2019 dans le sens de la défense et de la promotion des droits syndicaux et de la liberté syndicale en Afrique Centrale.

Les dix droits syndicaux qui sont violés dans 11 pays de l'Afrique Centrale sont :

- Droits des grévés,
- Droits des travailleurs/fonctionnaires de choisir librement leurs représentants sans ingérence extérieure ;
- Le droit de créer les syndicats sans l'autorisation préalable ;
- Les syndicats ne sont assujettis des dissolutions administratives
- Droits d'organisation des activités syndicats sans ingérences des Employeurs et de l'Etat Employeur ;
- Les attestations et révocation des leaders, les délégués et militants syndicaux à cause des activités syndicales ;
- La violation des locaux syndicaux et les correspondances syndicales ;
- La corruption syndicale favorise par des employeurs ;
- Le droit au dialogue social et négociations collectives ;
- Le droit des syndicats de constituer des confédérations pour très bien défendre les intérêts de leurs membres.

En 2018, nous avons organisé deux séminaires des droits syndicaux à la Guinée Equatoriale, le Burundi et la RDC, trois pays leaders en matière de la violation systématique des droits syndicaux et de la liberté syndicale qui a regroupent 180 syndicalistes.

Nous avons Remi un mémorandum de 18 pages pour chaque pays cités ci-dessus dont les autorités des pays concerné n'ont pas apprécié notre démarche citoyenne.

G. Développement Rural Durable.

Le Conseil d'Administration de l'ITAC avait déjà fixé en 2016, les objectifs de l'ITAC en ce qui concerne, le Développement Rural Durable à savoir :

- Appliquer et faire appliquer les normes de l'OIT, des Nations Unies et de la CEEAC en ce qui concerne le développement rural ;

- Soutenir le travail des syndicats et des Organisations paysannes dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Lutter contre la pauvreté dans le monde rural des pays de l'Afrique Centrale ;
- Participer à l'émergence de monde rural de l'Afrique Centrale ;
- Assurer la protection de l'environnement dans les zones rurales ;
- Création des Communautés Villageoise de Développement (CVD) dynamiques afin d'accélérer la sortie de la pauvreté des Communautés locales et une prise en charge par les paysans et pour le pays de leur destin ;
- Ouvrir le monde rural des pays de l'Afrique Centrale à la civilisation et à la modernité.

En 2016, le Conseil d'Administration de l'ITAC avait identifié le territoire de Bongandanga, comme territoire ciblé et le Secrétariat Exécutif avait conduit deux missions d'études sur place dont voici des résultats.

Territoire de Bongandanga avec ses 33.912 kilomètres carrés et 1.364.200 habitants est le deuxième territoire le plus vaste de la République Démocratique du Congo, après le territoire de Bafwasende dans la province de la Tshopo. Territoire de Bongandanga est créé le 18 juin 1912 par le décret royal. Il est constitué de quatre secteurs à savoir : Boso Melo, Boso Djanoa, Boso Simba et Botewa dans ses frontières nord, vous avez le territoire de Lisala, à l'Est par le territoire de Yahuma et de Djolu et à l'Ouest par les territoires de Makanza et de Basankusu.

Le secteur de Busu Djanoa (134 villages), Boso Simba (94 villages), Boso Melo (81 villages) et Bongandanga (57 villages), soit 370 villages. On trouvera Bongandanga sur latitude Nord de 00-50 et 00-40 et la longitude Est de 32-33. Le territoire de Bongandanga Edmonton organise 64 Groupements.

On compte dans le territoire de Bongandanga, 70% de la population ont l'Age de moins de 35 ans dont 54% des filles. En 1970, la forêt couvrait, 98% de territoire dont 27% des terres marécageuses et humides contre 72% aujourd'hui, vous avez 350 kilomètres du fleuve Congo, la rivière Mongala et plus de 400 kilomètres de la rivière Lopori, 321 ruisseaux qui se jettent sur le fleuve Congo, Rivière Lopori et Mongala et constituent un système hydraulique unique. Vous avez deux saisons dans le territoire de Bongandanga, saison sèche pendant 4 mois et la saison de pluie pendant 8 mois.

Le territoire de Bongandanga comptait 190 espèces des poissons des eaux douces, 57 espèces des mammifères, 29 espèces des reptiles et 640 espèces des oiseaux. En 2018, plusieurs espèces de la faune et de la flore ont disparu à cause du braconnage et de l'augmentation spectaculaire de la population (de 370.000 habitant en 1970, nous avons 1.364.200 habitants en 2018) et le taux des naissances est le plus élevé au monde avec la moyenne d'une femme pour sept enfants.

Sur un territoire de 33.912 kilomètres carrés, vous avez deux Entreprises dont l'une travaille dans l'exploitation forestière et l'autre dans le secteur agricole qui fonctionne tant mieux que mal, alors qu'on peut avoir plus de 100 Entreprises de l'exploitation agricole, Agro-pastorale, d'exploitation forestière, de tourisme, de transport routier et fluvial, de l'entretien des routes, des pêches, de l'Energie, de poste pour distribuer des courrier et c...

91% de la population de Bongandanga (Bongandaïses et Bongandaïs) vivent avec moins de deux dollars Us par jour, le taux de scolarisation des enfants est de 54% pour les filles

et 18% des filles, 48% de la population sont analphabètes. Le retour en force des maladies jadis disparues pendant l'époque coloniale comme la Maladie du Sommeil, les épidémies de méningites, la lèpre etc... la tuberculose, la malaria, l'apparition des différents Cancers, les maladies infectieuses sont des causes des décès dans le territoire de Bongandanga.

L'absence des infrastructures socio-culturelles, des routes dans un état d'abandon totale, l'insuffisance des hôpitaux et des infrastructures scolaires modernes et surtout l'absence de l'Autorité de l'Etat dans tous les secteurs (social, économique, moral, politique, environnemental, agriculture, et culturel) a permis à la population de s'acharner à la forêt, les Eaux douces à la recherche des terres fertiles et des nourritures (il n'existe plus des zones agricoles pour chaque village), des gardes forestiers (pour préserver la forêt et la biodiversité), des assistants sociaux, des Animateurs Culturels, des agronomes etc...

Les activités économiques de la population reposent sur l'agriculture de substance, la pêche artisanal, cueillette, artisanat, élevage de substance et c...

On trouve dans le territoire de Bongandanga, 4 hôpitaux des références, 48 Centres de Santé Communautaires (alors que Bongandanga a besoin de 150 Centres de Santé Communautaires). L'Etat de santé des femmes est déplorable à cause des charges familiaux et des lourdes travaux des champs, la forte mortalité pré-accouchement, pendant et après l'accouchement à cause de plusieurs accouchements et manque des soins avant, pendant et après l'accouchement, le prolapsus de l'utérus, des problèmes gynécologiques plus au moins graves sont des quotidiens des femmes de Bongandanga. L'augmentation spectaculaire de la population et la pression que celle-ci exerce sur les ressources de la nature a eu raison de la nature. Aujourd'hui plusieurs espèces des animaux, des poissons et c... ont disparus dans le territoire de Bongandanga.

Devant cette situation que nous jugeons très grave, qui exige des solutions immédiates, le Département des Etudes Sociales qui a conduit ces études approfondies sur le terrain propose la mise en place rapide des projets ci-dessous :

La mise en place des Communautés Villageoise de Développement en faveur de 366 villages de Territoire de Bongandanga, soit 40 CVD qui seront les micro-pools de développement socio-économiques qui prendront en charge tous les 18 cibles de développement des zones rurales d'ici l'an 2030 ; il s'agit :

- La gestion moderne des villages ;
- Eau potable et électricité pour tous ;
- Les habitats ruraux décents ;
- L'agriculture familiale ;
- La protection de l'environnement et des écosystèmes locaux du forêt, des eaux douces et des terres humides ;
- La lutte contre la drogue et l'alcoolisme auprès des jeunes qui est le responsable de la violence dans le territoire de Bongandanga ;
- Les soins de santé primaires pour tous ;
- La lutte contre les maladies endémiques ;
- Le canotage manuel des routes d'intérêt communautaires ;
- La protection des droits des femmes et des jeunes filles ;
- Le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- L'éducation pour tous ;
- La protection des droits des enfants ;

- L'assainissement des CRD ;
- La lutte contre la pauvreté ;
- Rétablissement de système des Communications modernes ;
- Production, distribution et approvisionnement des CRD ;
- Reboisement Communautaire pour tous.

L'ITAC signera un protocole avec le ministère de développement rural de la RDC avec objectif de soutenir financièrement les 40 CVD et un projet programme avec 40 CVD pour qu'elles réalisent tous les objectifs de développement d'ici l'an 2030.

La création à Mondjolongu, du Centre de Développement Rural intégré (CDI) au Centre du territoire, nous permettra de coordonner toutes les activités des CVD, de leur fournir des entrants agricoles, des animaux pour l'élevage, des matériaux agricoles, des biens de première nécessité et des techniques appropriés.

Nous avons travaillé en 2018 pour réveiller les Organisations de la Société civile qui ont le devoir de créer une société civile dans le territoire de Bongandanga, afin d'accompagner le développement de territoire dans la justice, l'équité et de la Solidarité.

Madame Blandine SONANGA, Chef de Division de Développement Rural a effectué en 2018, trois missions dans le territoire de Bongandanga pour consolider les acquis que nous avons réalisé en 2017.

Au moment où nous écrivons ce rapport, trois ONG ont relancé leurs activités grâce au financement d'un million de Franc Congolais (600 Dollars Us) que nous avons octroie à chaque Organisation, soit trois (3) millions de Franc Congolais (1.800 Dollars Us), il s'agit :

- Conseil Municipal des Autorités Traditionnelles de Bongandanga (COMAT) ;
- Association des Jeunes Bâtisseurs de Bongandanga (AJBB) ;
- Association Chrétienne des Femmes Paysannes pour le Développement (ACFD).

La Division de Développement Rural Durable a organisé un séminaire au mois de septembre 2018, sur le Développement Rural Durable dans la préfecture de ..., République du Congo qui avait regroupé 50 participants, membres des Organisations de Développement Rural de cette préfecture.

H. Travailleurs migrants.

Pour l'exercice 2018, nous avons poursuivi notre campagne de mobilisation et d'organisation des Comités Nationaux des Travailleurs migrants « CTMI » de 11 pays de l'Afrique Centrale. Sur 11 pays de l'Afrique Centrale, nous avons quatre CTMI qui commencent à prendre l'élán, il s'agit de des Comités de la RDC, Angola, Congo/Brazzaville et le Gabon.

Cette campagne va se suivre jusqu'à l'installation de 11 CTMI dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

La Congrès Sous Régionale des travailleurs migrants sera organisé en 2021 à Kigali, Rwanda et regroupera les membres des CTMI et les Autorités Nationales chargés d'immigration dans chaque pays de l'Afrique.

Notre campagne de ratification de la convention 97 de l'OIT portant sur la protection des travailleurs migrants va se poursuivre en 2019, bien qu'aucun pays d'Afrique Centrale n'ait encore ratifié cette convention.

Nous souhaitons que Mme Gracia LIONGI, Chef de Service Administratif de l'ITAC qui est aussi, coordonnatrice des travailleurs migrants et juriste puisse suivre plusieurs formations en ce qui concerne la gestion des travailleurs migrants.

I. La lutte contre la corruption, le chômage et la pauvreté au travail.

L'ITAC n'est pas engagé dans la lutte contre la corruption, il existe des ONG très bien outillées pour cette lutte, néanmoins, l'ITAC considère la corruption, le vol et les détournements de l'argent de l'Etat, comme un crime qui doit être sanctionné par la peine de mort et les citoyennes et les citoyens reconnus coupables et condamnés doivent être exécutés publiquement, c'est la seule et l'unique moyen d'arrêter la gangrène de la corruption, de vol et les détournements dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

En ce qui concerne, le chômage qui est endémique en Afrique Centrale, nous avons-nous pouvons pas espérer le plein emploi dans 11 pays de l'Afrique Centrale, lorsque la corruption est endémique et à tous les niveaux, les détournements sont généralisées et le vol constitue le mode de Gouvernance de l'Etat.

La situation de chômage dans 11 pays de l'Afrique Centrale telle que présente par le bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale se présente de la manière suivante en 2017.

- 72% de la population active est au chômage ;
- 75 % des jeunes de moins de 35 ans sont en chômage ;
- 86 % des femmes sont au chômage contre 62% des hommes sont au chômage dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Pourtant, l'Afrique Centrale est une région très riche, très riche en sol et sous-sol dont 75% de la population a moins de 35 ans, le chômage doit exister mais pas à la dimension que nous connaissons aujourd'hui qui est un véritable drame pour nos populations, pourtant l'industrie verte, des services, les infrastructures, le tourisme peuvent créer des emplois et réduire de chômage de 72% de la population active à moins de 20% des chômeurs dans l'espace Communautaire.

En réalité, $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique Centrale n'ont pas des politiques nationales de la lutte contre le chômage et la promotion des emplois des jeunes.

En 2018, nous avons eu des discussions avec des Agences nationales des emplois de 8 pays de l'Afrique Francophone, elles ont des volontés de mettre en place des telles politiques mais attendent des assistances extérieures pour mettre en œuvre leurs politiques de l'emploi. C'est ridicule.

Une équipe de l'ITAC va déposer au mois de septembre 2020 au secrétariat Général de la CEEAC un programme Sous Régional de la création des emplois dans l'espace Communautaire.

J. L'application des ODD en Afrique Centrale.

Le Conseil d'Administration de l'ITAC considère les Objectifs de Développement Durable (ODD), comme un objectif stratégique majeur de développement que les pays de

l'Afrique Centrale doivent en profiter pour trouver des solutions aux défis auxquels, ils doivent faire face en ce qui concerne, les grandes questions de développement pour aujourd'hui et demain. L'ITAC s'est approprié les ODD pour faire pression aux Gouvernements des pays de l'Afrique de suivre cette voie développement durable, ce qui va permettre au Département des Etudes Sociales de soutenir les populations de l'Afrique Centrale qui sont isolées et souvent oubliées par les Gouvernements pour leur venir en aide tout en leur apprenant de se prendre en charge pour sortir de leur situation caractérisée par la misère et la pauvreté.

En 2018, nous avons demandé aux syndicats, ONG et Associations membres de s'approprier à leur tour les objectifs ci-dessous :

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- Objectif 3. Garantir à tous de vivre en bonne santé dans le milieu du travail, et dans la société et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- Objectif 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers ;
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à l'appauvrissement de la couche d'ozone ;
- Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Nous poursuivrons nos efforts de trouver des ressources pour organiser la Conférence Sous Régionale portant sur des ODD en 2022. Cette conférence regroupera tous les pays de l'Afrique Centrale.

La Francophonie

Nous nous réjouissons de l'adhésion de l'ITAC, comme OING qui travaillera de concert avec des ONG avec statut consultatif à l'OIF et qui constitue la Société Civile de : l'Organisation Internationale de la Francophonie. Qu'est-ce que l'ITAC doit faire pour réaliser les objectifs de l'OIF auprès des 278 Organisations cotisants, membres de l'ITAC dans 11 pays de l'Afrique Centrale ?

L'ITAC doit commencer de ce qui est facile à faire, développer une thématique ou devons parler de l'OIF et de la Francophonie, chaque fois que nous organiserons une session de formation, une conférence et un congrès.

En 2018, nous avons développé cette thématique lors des 23 sessions de formation que nous avons organisée en faveur de nos membres dans sept pays de l'Afrique Centrale, membres de la CEEAC.

Nous avons le projet d'organiser l'Association Internationale Francophone des Mondes Rurales «AIFMR» qui regroupera toutes les ONG et syndicats qui travaillent dans les zones rurales des pays membres de l'OIF pour partager des expériences, nous avons besoin du soutien de l'OIF

7. ADMINISTRATION ET FINANCES.

A. Administration de l'ITAC en 2018

L'Administration de l'ITAC accompagne notre travail sur le terrain auprès de nos membres dans 11 pays de l'Afrique Centrale et qui a la mission de répondre aux exigences des résultats, de l'excellence, de moralité et du travail bien fait qui restent le mode de gouvernance de l'ITAC. Nous remercions les syndicats membres qui ont mis à la disposition de l'ITAC des syndicalistes compétents et engagés qui font tourner notre Organisation à la plus grande satisfaction des organes dirigeants de notre OING. Nous remercions aussi les employés de l'ITAC qui ont formés au fur du temps, une équipe homogène et dynamique au service de nos membres et qui sont toujours prêt à servir et à obtenir individuellement et collectivement des résultats.

Aux uns et aux autres, nous leur disons merci pour vos performances pour l'exercice 2018.

a. Les membres du Secrétariat Exécutif au 1er décembre 2018

- Professeur ROSA Maria RODRIGUEZ NETO (Angola) ;
- Mr. Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA (RDC) ;
- Prof. Samuel MALUMBA MPAKA, Chef du Département de Gouvernance (Congo) ;
- Mme Docteur Annamita BOUKRI KONI, Chef du Département de l'Egalité du Genre au Travail, ITAC/Gender (TCHAD) ;
- Docteur Junior MAMBELE, Médecin du Travail et Chef du Département de Santé au travail (Congo-Brazzaville) ;
- Professeur SANVU NZITA MANGOVO, Chef du Département des Relations Professionnelles et du Travail (RDC).
- Prof. Jean Jacques BERIMBE BERINDANA, Chef du Département des Etudes Sociales (RWANDA) ;
- Mme Beatrice KALUME, Coordinateur Sous Réginald ORFT (RDC).

b. Les travailleurs avec le contrat du travail

Nous employons quatre Agents avec contrat du travail et 5 syndicalistes volontaires au siège de l'ITAC à Kinshasa, il s'agit :

- Madame Maitre Grace LIONGI (Juriste) Chef de service Administratif ;
- Ingénieur Jean-René TUNGI (Ingénieur Technicien) Chef de Bureau SST ;
- Aaron KABEYA MENGEL, Trésorier Général ;
- Mr. DIDO MASHITA, Chauffeur ;

c. Syndicalistes Travailleurs volontaires

- Mme Blandine SONANGA, Responsable du Développement Rural ;
- Mme Salima TANGATCHA, Responsable de l'Administration ;
- Mr. José MONDANGALE MONZANGA, Chargé de Mobilisation et campagne ;
- Mme Mamie DIATEZUA LUKOMBO, Chargée des affaires sociales ;
- Mme Nathalie M. MUNGWAKI BATO, Chargée des Communications ;
- Mr. Jonathan MOTYNGEA ALULA, Informatique.

B. FINANCES DE L'ITAC EN 2018.

Depuis sa création le 28 avril 2005, l'ITAC n'a jamais obtenu des financements pour assurer son fonctionnement, moins encore pour financer des micro-projets qui ont un impact direct auprès des travailleurs, des fonctionnaires, des paysans et de la population dans les secteurs stratégiques de l'ITAC, comme l'éducation syndicale, la promotion de dialogue social, égalité du Genre et des sexes, la lutte contre la pauvreté, la réalisation des objectifs de l'ODD et c...

L'ITAC a toujours défendu la thèse selon laquelle, les Africains doivent d'abord compter sur leurs propres efforts et qu'il existe de l'argent en Afrique pour financer des micro-projets proposés par des ONG, si les Africains réussissaient d'éliminer la corruption, le vol et les détournements de l'argent de l'Etat.

Bien que le Conseil d'Administration de l'ITAC vienne d'autoriser le financement de nos micro-projets dans le secteur stratégique repris ci-dessus, par des partenaires extérieures, l'ITAC ne sollicitera jamais des aides financières extérieures pour financer son fonctionnement.

Pour l'exercice 2018, la situation financière a été particulièrement très difficile, mais nous avons fourni des gros efforts pour limiter les dégâts.

La situation financière reprise dans ce rapport reflète la réalité de nos comptes au 31 décembre 2018.

B.1 Les Actifs de l'ITAC

➤ 2017

- Une parcelle non battue au nom de l'ITAC de 120 m2 dans le quartier Makanza, dans la Commune de la N'sele, Ville-Province de Kinshasa pour une valeur de 120.000 USD ;
- Une parcelle non battue de 80 m2 à Kasangulu, dans la province du Kongo Central pour une valeur de 60.000 USD.

Total des actifs : 180.000 USD

➤ 2018

- Une parcelle non battue au nom de l'ITAC de 120 m2 dans le quartier Makanza, dans la Commune de la N'sele, Ville-Province de Kinshasa pour une valeur de 120.000 USD;
- Une parcelle non battue de 80 m2 à Kasangulu, dans la province du Kongo Central pour une valeur de 60.000 USD.

Total des actifs : 180.000 USD

B.2 Budget des recettes 2017-2018

Ledit rapport se fixe sur les points suivant :

Recettes : 2017/2018

Dépenses : 2017/2018

BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES 2017

Charges Montant en USD Produits Montant USD

➤ Compte de Résultat 2017

Produits (Recettes)	Montant USD	Charges (Dépense)	Montant USD
Report à nouveau	4772	Fonctionnement	25 154,25
Cotisations	88 029,72	Charge personnel	29 092,55
Activités Educatif	29 343,24	Investissements	40 154,25
Ventre des livres	19 562,80	Achat et	8 030,85
Assistance Tech.	16 301,80	Fourniture	4 818,51
CANTINE SST	9.781,00	Communication	3 212,34
Subvention		Cotisation	6 061,70
Œuvre Sociale		Recherches	28 030,85
TOTAL	167 790,56	TOTAL	144 555,30

Bilan 2017

BILAN 2017					
ACTIF			PASSIF		
Réf	Intitulée	Montant	Réf	Intitulée	Montant
20	Charge immobilisée	85 127,01	101	Capital social	257.394,36
22	Terrains	180 000,00	12	Report à nouveaux	4 772,00
24	Matériels	16 061,70		Résultat	23 234,70
43	Organisme sociaux	8 030,85	13	Subvention	40.154,25
55	Autres Charge	8 030,58	14	d'investissement	
66	Charge personnel (Cotisation Sociales) Disponibilité	3 212,34	15	Provision règlement et fond assimilée	
TOTAL		324 555,33	TOTAL		324 555,33

Ce qu'il faut retenir en 2017 :

- ✓ En 2017, les charges d'exploitation ont connu une augmentation de 144.555,30 Dollars Us, par rapport à 2016, avec les résultats positifs de 23 235,26 Dollars Us ;
- ✓ L'ITAC n'a pas recouru aux endettements et cette situation permet de présenter un autofinancement excellent.

➤ Compte de résultat 2018

Produits (Recettes)	Montant en USD	Charges (Dépense)	Montant en USD
Report à nouveau	23 235,26	Fonctionnement	37 780,75
Cotisations	70 777,60	Charge personnel	22 668,45
Education	25 920	Investissements	39. 780,75
Ventre des livres	17 280	Achat et Fourniture	5.556,15
Honoraires/A.T	14 400	Communication	4 553,69
CANTINE SST	8. 640	Cotisation diverses	3 022,46
		Recherches	21. 112,3
		Disponibilités	1. 556,15
TOTAL	160 252,3	TOTAL	167 234,70

BILAN 2018

ACTIF			PASSIF		
Réf	Intitulée	Montant	Réf	Intitulée	Montant
20	Charge immobilisée	80 115 ,19	101	Capital social	217 592,00
22	Terrains	180 000,00	12	Report à nouveaux	23 234,70
24	Matériels	15 112,30	13	Résultat	31 204,00
43	Organisme sociaux		14	Subvention	39.780,75
65	Autres charge	30 224,60	15	d'investissement	
66	Charge personnel	3 022,46		Provision règlement et	5.220,75
	(cotisation sociales)			fond assimilée	
	Disponibilité				
	TOTAL	316 030,70		TOTAL	316 030,70

Ce qu'il faut retenir en 2018 :

- ✓ En 2018, les charges d'exploitation ont connu une diminution de 167 234,70 Dollars Us, par rapport à 2017, avec les résultats négatif de 6 982,4 Dollars Us ;
- ✓ Cette situation est la conséquence logique des tensions politiques majeures et de l'instabilité de la République Démocratique du Congo qui a rendu les activités opérationnelles à point mort ;

- ✓ L'ITAC n'a pas recouru aux endettements et cette situation permet de présenter un autofinancement excellent.

8. RELATIONS EXTERIEURE DE L'ITAC

1. LES GOUVERNEMENTS DES PAYS DE L'AFRIQUE CENTRALE.

L'ITAC exerce ses activités en franche collaboration avec les Ministères du travail, de la fonction publique, de Développement Rural et de la Promotion du Genre, Famille et Enfant de l'Angola, de Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, Rwanda, République du Congo, Sao Tomé et Principe et le Tchad.

L'ITAC exerce les fonctions de Conseiller aux Relations Professionnelles et du travail des Ministères concernés et les aider à mettre en place des politiques Sous Régionales, nationales et locales en matière :

- Travail ;
- Fonction Publique de développement au service des citoyens
- Développement Rural.
- Egalité du Genre et des Sexes

En 2018, l'ITAC a eu plusieurs séances du travail avec des Ministres concernés par nos activités dans 8 pays francophone de l'Afrique Centrale et l'Angola sur les grandes questions qui concernent les travailleurs, les fonctionnaires, les paysans, les femmes et le développement Rural des pays cités ci-dessus.

Nous avons décidé de travailler de concert pour l'intérêt supérieur de leur pays et de l'Afrique Centrale.

2. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nous travaillons très étroitement avec des Organisations dont nous sommes membres, il s'agit :

a. ECOSOC

La décision du Secrétariat Exécutif de l'ITAC de retirer le dossier de l'Adhésion de l'ITAC à l'ECOSOC au Secrétariat Administratif pour le confier à un consultant indépendant pouvait nous permettre de terminer ce dossier avant la fin de l'année 2020. Il sera de même pour les statuts consultatifs à l'OIT et à l'UNESCO.

En attendant, l'ITAC utilisera le Statut Consultatif de la FSM pour participer aux activités des Nations Unies.

b. ILERA (Association Internationale des Relations Professionnelles et du Travail)

ILERA nous apporte une assistance technique dans la réalisation de nos objectifs dans le secteur des Relations Professionnelles et du Travail.

L'ILERA est très important pour nous pour cinq raisons, à savoir :

- Nous aider à obtenir des bourses d'études pour les jeunes de l'Afrique Centrale qui ont l'ambition de devenir des spécialistes des Relations Professionnelles et des futurs enseignants dans ce domaine ;

- Assurer la formation et le recyclage des chercheurs des Relations Professionnelles–Organiser des missions d'études et de formation des chercheurs des pays de l'Afrique Centrale auprès des Départements des Relations Professionnelles des grandes universités de par le monde ;
- Soutenir nos efforts visa à encourager la création des Associations des Relations Professionnelles dans 11 pays de l'Afrique Centrale ;
- Faire participer ITAC aux activités de l'OIT.

Nous avons participé au mois de septembre 2018 au 19^{ème} Congrès de l'ILERA à Séoul, Corée du Sud, avec une forte délégation de 14 praticiennes et praticiens des Relations Professionnelles et du travail, mais tous nos membres sont rentrés déçus parce que tout le congrès était en Anglais. Pendant cinq jours, nos membres qui sont des francophones n'ont rien compris.

Pour 2019, l'ITAC ne participera pas au congrès de la Région Europe de mois de septembre 2019 à Hambourg, Allemagne mais n'écarte pas la possibilité de participer au Congrès de la Région Amérique au mois de juin 2020, à Toronto, Canada.

c. FSM (Fédération Syndicale Mondiale)

La FSM nous apporte son assistance technique dans la gestion quotidienne des grandes questions syndicales. Nous travaillons avec la Fédération Syndicale Mondiale dans les secteurs ci-dessous :

- L'éducation syndicale, la promotion de dialogue social, la lutte contre la pauvreté au travail, le chômage et la protection des travailleurs migrants ;
- Renforcement des capacités des luttes des organisations syndicales des pays de l'Afrique Centrale ;
- Etablir des relations de solidarité avec des Instituts de formation syndicale et du travail, partenaire de la FSM ;
- Participer dans toutes les activités de la FSM en Afrique et dans le monde ;
- Nous n'avons pas des ressources pour participer aux activités de la FSM en 2018.

d. ICOH (Commission Internationale de Santé au Travail)

ICOH est très importante pour l'ITAC, parce qu'elle peut nous apporter son encadrement technique et scientifique en matière de la gestion des grandes questions de Santé et Sécurité au Travail. Afrique Centrale a grandement besoin de l'ICOH/CIST pour relever le niveau de Santé et Sécurité au travail dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Nous travaillerons très étroitement au cours des dix prochaines années (2020-2030) avec l'ICOH dans le secteur de Santé et Sécurité au travail qui est dans sa compétence.

Le Département de Santé au Travail (ITAC/DEST) de l'ITAC n'a pas participé aux activités de l'ICOH en 2018 à cause des difficultés financières.

3. ORGANISATIONS REGIONALES

L'ITAC est profondément choqué de constater que la majorité des Organisations Régionales de l'Afrique Centrale, n'ont jamais donné satisfaction aux revendications des peuples des différents pays de l'Afrique Centrale sur la démocratie, l'Etat de droit, de la lutte contre la pauvreté, la misère et la faim, empêcher le pillage des richesses du sol et de sous-sol de l'Afrique Centrale, ouverture de l'espace Communautaire aux citoyens, la fin de la violence sur toute l'étendue de l'Afrique Centrale, le respect des droits

humains et syndicaux, le rejet de néocolonialisme, l'impérialisme, l'agression et le totalitarisme et c...

Chaque jour, les peuples de l'Afrique Centrale ont l'impression que les Organisations Régionales de l'Afrique Centrale sont au service des Gouvernants et d'une certaine élite et non au service des citoyens.

Les peuples veulent une nouvelle Afrique Centrale des peuples pour les peuples et avec les peuples qui comptent d'abord sur elle-même, une Afrique Centrale libre et Démocratique, prospère, bannie de la corruption et tourne vers l'avenir ou il fait beau à vivre.

L'ITAC travaille avec trois Organisations Sous Régionale ci-dessous :

a. CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

La CEEAC est une Organisation politico-économique très importante pour 11 pays de l'Afrique Centrale, mais par rapport aux autres Organisations Régionales, la CEEAC ne joue pas son rôle, ce qui est très malheureux.

La population de l'Afrique Centrale exige :

- La suppression des visas pour l'espace Communautaire ;
- La mise en place rapide de la politique de l'intégration régionale dans tous les secteurs en commençant par le transport ;
- La création des Organisations qui favorise l'intégration Régionale ;
- La mise en place des normes sous régionales dans tous les secteurs ;
- La mise en place de la monnaie unique ;
- La mise en place de parlement régional et de cours de justice Sous-Régionale ;
- La CEEAC doit travailler de concert avec la société civile.

L'ITAC ne changera pas sa position vis-à-vis de la CEEAC, tant que cette Organisation de reprendra pas aux aspirations profondes de la population de l'Afrique Centrale.

b. SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)

Deux pays de l'Afrique Centrale sont membres de la SADC, il s'agit de l'Angola et de la RDC. L'ITAC travaille de concert avec la Société Civile agréé par la SADC afin de mettre en place, une plante forme de la Société Civile très dynamique qui obligera la SADC de répondre aux aspirations profondes de la population.

Notre première mission en ce qui concerne les Organisations Régionales de l'Afrique Centrale est de voir ses Organisations répondent aux aspirations légitimes des peuples, de travailler de concert avec la société civile et d'avoir un impact réel et visible auprès de la population.

Par rapport à la CEEAC, nous pouvons affirmer sa se tromper que la SADC fonctionne très bien à la plus grande satisfaction des citoyens des pays de l'Afrique Australe et de l'Océan indien.

c. CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs)

La CEPGL regroupe la RDC, le Rwanda et le Burundi. la CEPG et souffre des crises graves qui ont émaillé cette Sous-Région et qui resteront encore très graver dans la mémoire des citoyens pendant longtemps.

L'ITAC travaillera au cours de trois prochaines années pour mettre en place une plateforme de la Société Civile de la CEPGL et qui aura comme mission d'œuvrer de concert avec son Secrétariat Exécutif sur des grandes questions comme :

- Retour de la paix sur toute l'étendue de la Sous-Région de Grands lacs ;
- La lutte contre la pauvreté, la misère et la fin ;
- La lutte contre les maladies endémiques ;
- La lutte pour la préservation de l'environnement ;
- Le développement économique et social
- L'intégration de système des transports ;
- L'arrêt des politiques de déstabilisation des pays voisins
- Et c...

Le Conseil d'Administration de l'ITAC vient de prendre la résolution N° 2018/014 du 22 juin 2018, portant sur le soutien que nous devons apporter à la CEPGL pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

e. STATUT CONSULTATIF OIF

L'obtention de statut consultatif général à l'Organisation Internationale de la Francophonie est un événement majeur pour l'ITAC et ses membres affiliés qui ont désormais la possibilité de participer activement dans toutes les activités de l'OIF qui touchent et concerne, la Société Civile.

L'ITAC doit montrer ses capacités de bien travailler en répondant avec tout le sérieux possible aux demandes de l'OIF et démontrer notre différence avec d'autres Organisations avec statut consultatif à l'OIF. Nous devons travailler et travailler toujours.

Sur la question que beaucoup de nos membres, se posent pourquoi, l'ITAC s'acharne sur l'obtention des statuts consultatifs à l'ECOSOC, l'OIT et l'UNESCO ? Il ne s'agit pas de l'acharnement, nous devons être là où la société civile peut jouer un rôle majeur pour l'humanité. Nous devons démontrer de quoi nous sommes capables et notre capacité d'étudier, d'apprendre, de s'informer et de réagir.

9. SITUATION POLITIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE.

La situation politique en RDC et au Gabon qui est caractérisé par des fraudes massives organisées par Joseph KABILA (RDC) et ALI BONGO (Gabon) qui ont nié le droit des peuples Congolais et Gabonais de choisir librement leurs représentants sans ingérence extérieure.

Cette situation met en cause le droit des peuples de prendre en charge leur destin et de se déterminer par lui-même et avec lui-même.

L'ITAC organisera en 2021, une Conférence syndicale sur la démocratie et Etat de droit en Afrique Centrale. Nous aurons besoin de l'assistance des ONG internationales.

10. DIFFICULTES RENCONTRES EN 2018

2018 a été une année très difficile pour l'ITAC à cause des tensions socio-politique nées des élections générales 2018 qui ont été très chaotique pour la RDC parce que 51% des députés et des sénateurs ont été nommés par Monsieur KABILA.

Nous avons pu annuler toutes les activités que nous devons organiser en République Démocratique du Congo et qui a eu un impact négatif sur notre budget 2018.

Les besoins de formation sont énormes, mais l'ITAC n'a pas des ressources pour faire face à cette situation et nous ne devons pas augmenter des cotisations à 200 Dollars Us à 350 Dollars par exemple, parce qu'il n'aura pas des Organisations qui seront capables de payer.

Les cotisations des membres sont toujours payées après le mois d'octobre de chaque année, alors que nos statuts exigent que toutes les cotisations doivent être versées à l'ITAC, avant le mois de juin de chaque année, ce qui complique nos activités opérationnelles.

11.OBSERVATIONS GENERALES

Le rapport 2018 est là, nous avons vraiment travaillé malgré toutes sortes des difficultés auxquelles, l'ITAC a été confronté mais nous avons aujourd'hui, comme hier utiliser notre doctrine interne de **compter que sur nous-même** qui a permis à l'ITAC d'exister jusqu'aujourd'hui, 13 ans après sa fondation.

Comme disait nos ancêtres, *«celui qui veut aller en avant, ne regarde pas le ciel s'il y a de la pluie, du soleil ou du vent, il arrive d'abord à la destination et ce sont des Gens qui habitent le campement qu'ils lui rappelleront qu'il y avait des intempéries»* fin de citation.

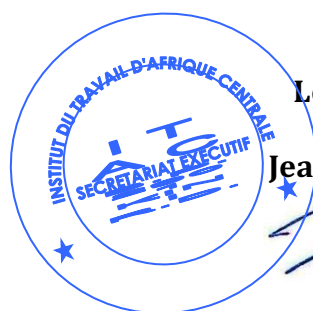
Nous y reviendrons en 2019

12.CONCLUSIONS

Nous avons réalisé en 2018, 61% de notre plan d'action 2018, adopté par le Conseil d'Administration au mois de décembre 2017, nous avons trouvé des difficultés pour élargie nos activités à cause de manque des ressources, mais nous sommes quand même très heureux pour avoir mis tout en œuvre pour que l'ITAC puisse continuer à fonctionner normalement.

Il l'aura sans doute d'autres initiatives citoyennes en 2019 qui nous permettra d'aller toujours en avant, en comptant sur nos efforts.

Ainsi adopte à Bujumbura, Burundi le 15 Décembre 2018



Le Directeur Exécutif de l'ITAC

Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA